

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### EVALUATION FINALE DU PROJET P6049

**TITRE DU PROJET :** « *Renforcement de la participation politique, sociale et économique des personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits en Haïti* »

**Durée du projet :** 15.11.2021 - *30.04.2025- last amendment*

---

## INTRODUCTION

Arbeiter-Samariter-Bund (ASB) est une organisation humanitaire allemande qui travaille en Haïti depuis 2010 pour supporter la population haïtienne particulièrement les communautés les plus vulnérables. En Haïti, l'Arbeiter-Samariter-Bund (ASB) intervient principalement dans plusieurs domaines clés : aide humanitaire d'urgence, préparation et prévention des catastrophes, sécurité alimentaire, développement et inclusion sociale. Dans sa méthode d'intervention certains projets sont implémentés directement par des partenaires.

Parmi les différents projets implémenter par des partenaires nous avons le projet P6049 « **Renforcement de la participation politique, sociale et économique des personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits en Haïti** ». Ce projet a été mise en œuvre par deux organisations locales : **ISMA** (*Inisyativ Sante Mantal Ayiti*) et **OCONFOR** (Organisme de Consultation, de Formation et de Recherche sur l'accessibilité universelle).

**ISMA** est une organisation locale été fondée le 27 avril 2017 et est enregistrée auprès du ministère des Affaires sociales en tant qu'association à but non lucratif. Sa mission est de lutter contre l'ignorance, le tabou et la stigmatisation associés à la maladie mentale en veillant à ce que les personnes atteintes de maladie mentale soient traitées avec dignité et respect, et reçoivent des soins de qualité de manière équitable.

**OCONFOR** est une organisation basée en Haïti avec une représentation nationale et spécialisée dans la lutte contre les stéréotypes, les préjugés et les mauvaises pratiques liés aux représentations du handicap, la promotion d'un monde juste et inclusif, la défense des droits de la personne, la contribution au développement de compétences et d'attitudes positives relatives à l'accessibilité universelle et à l'inclusion. OCONFOR a été créée en février 2016 sa mission est d'informer, de sensibiliser, de former à lutter contre les stéréotypes, préjugés et mauvaises pratiques liées aux représentations du handicap en proposant des services techniques spécifiques tels que des prestations de conseil, de formation, d'évaluation, de création d'outils compensatoires. Elle mène également des recherches scientifiques et conçoit et met en œuvre des projets relatifs à l'accessibilité universelle, au numérique et à l'inclusion.

Ces deux organisations complémentaires, par leur champ d'action et d'expertise, ont collaboré pour favoriser l'intégration des voix des personnes handicapées dans les processus de décision socio-politiques. Le projet vise à renforcer leur participation active aux programmes et politiques,

contribuant ainsi à la construction d'une société plus inclusive et accessible.

Depuis son lancement, ASB a mis en place plusieurs dispositifs de suivi et d'évaluation pour apprécier l'avancement des activités et mesurer les progrès réalisés. Dans le cadre de la clôture du projet, ASB souhaite désormais recourir aux services d'un consultant externe afin de conduire une évaluation finale approfondie. Cette évaluation vise à garantir une analyse rigoureuse, objective et professionnelle des résultats atteints, de l'efficacité des actions menées, et de l'impact global du projet sur les bénéficiaires et les parties prenantes.

## **OBJECTIFS ET GROUPES CIBLES DU PROJET**

### **Objectif général du projet**

Contribuer à la mise en œuvre de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes handicapées en réduisant les inégalités et la discrimination ainsi qu'en élargissant la participation politique, sociale et économique en Haïti.

### **Sous-objectifs du projet**

1. Les institutions gouvernementales et de larges pans de la société haïtienne ont pris conscience des stéréotypes et des mythes sur le handicap, des inégalités existantes et des principes inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation innovantes, d'activités interactives et de sports pour personnes handicapées.
2. Les personnes handicapées sont représentées dans leur diversité par le biais de l'Organisations de Personne en situation d'Handicap (OPH) dans les plateformes, les réseaux et les tables rondes sectorielles du public et de la société civile afin d'assurer leur inclusion dans les plans, programmes et projets de développement dans le cadre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des Objectifs de développement durable (2015-2030).
3. Les personnes handicapées et leurs organisations développent, testent et diffusent des initiatives socio-économiques exemplaires, adaptées aux différentes situations de handicap, dans le but de les reproduire et de les développer à travers de nouveaux partenariats avec un soutien financier.
4. Les organisations partenaires et leurs associations membres ont renforcé leurs capacités techniques, administratives et communicatives et ont pu renforcer les services de l'association et de ses membres. Améliorer l'alignement et la coordination intra-organisationnels dans l'élaboration de stratégies et de méthodologies inclusives et adaptées.

### **Groupes cibles du projet**

Le groupe cible direct est composé des membres des organisations partenaires, dont les 4 représentations départementales (Ouest, Sud, Nord et Centre) ainsi que des participants (Les représentants d'au moins 20 organisations alliées (FOCAL, CBM, NPC, Handicap International, etc.) aux mesures individuelles de renforcement des capacités (formations, activités culturelles, colloques, forums, etc.).

## CHAINE DE RESULTATS DU PROJET

Pour atteindre les objectifs précités, le projet a été conçu selon une logique d'intervention structurée autour de quatre grandes unités de mesure. Chacune de ces unités regroupe un ensemble d'activités spécifiques, planifiées dans le temps, et mises en œuvre de manière cohérente afin de contribuer efficacement à la réalisation des résultats attendus.

<b>Dispositions</b>
<b>Action pour atteindre l'objectif #1</b>
U1M1 Production et distribution de mini-documentaires dans le cadre de la campagne
U1M2 Activités interactives avec des personnes en situation de handicap
U1M3 Mise en place d'un colloque et d'un forum de clôture de projet
U1M4 Sensibiliser par le sport « HANDISPORT »
<b>Mesures pour atteindre l'objectif #2</b>
U2M1 Création de cartes d'acteur
U2M2 Création d'un guide pour lever les barrières
U2M3 Formation pour le développement des compétences en leadership
U2M4 Mise en place d'une plate-forme nationale pour personnes en situation d'handicap
<b>Mesures pour atteindre l'objectif #3</b>
U3M1 Formation en alternance aux alternatives socio-économiques
U3M2 Formation en langue des signes et braille
<b>Actions pour atteindre l'objectif #4</b>
U4M1 : Ateliers de démarrage, de coordination et de suivi
U4M2 : Formation à la planification de campagnes virtuelles en tenant compte des TIC sans obstacle ;
U4M3 : Formation en langue des signes, en braille et en service téléphonique de plainte et d'urgence ;
U4M4 : Formation en lobbying, plaidoyer et leadership ;

## PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Initialement, la mise en œuvre du projet a commencé avec deux organisations partenaires locales qui sont la Fédération haïtienne des associations et institutions de personnes handicapées (FHAIPH) et l'Initiative pour la santé mentale en Haïti (Inisyativ Sante Mantal Ayiti, ISMA). Cependant, en cours de route il y a eu un retrait de la FHAIPH. De ce fait ASB et ISMA ont convenu de travailler ensemble et de rechercher d'autres partenaires locaux qui ont l'expertise et l'expérience nécessaires pour travailler avec ISMA afin de poursuivre la mise en œuvre du projet avec les objectifs et indicateurs initiaux. Ainsi, l'ISMA, avec le soutien consultatif de l'ASB, avait identifié deux nouveaux partenaires qui mettront en œuvre les actions du projet qui ont été confiées à FHAIPH sous la supervision d'ISMA qui agira comme principal pour ces deux organisations nouvellement identifiées. Les deux nouveaux partenaires proposés, à savoir l'Organisation des conseillers et formateurs pour l'accessibilité universelle et l'inclusion (OCONFOR) et ENPAK, sont deux organisations locales qui ont une couverture nationale et l'expertise et l'expérience nécessaires pour mettre en œuvre les

activités qui ont été assignées à FHAIPH initialement.

Selon un plan de changement (2022), le projet devait se poursuivre au début de l'année 2023 avec l'implication de deux promoteurs (ENPAK et OCONFOR). À la mi-août 2023, l'ASB a été informée par l'ISMA qu'ENPAK avait décidé de se retirer du projet. Par suite de ce nouveau changement au cours du projet, les actions qui avaient été confiées à ENPAK ont été attribuées à OCONFOR. À ce stade de la fin du projet ISMA et OCONFOR sont les seules organisations partenaires ayant implémentés les actions du projet.

## OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

### Objectif général

L'objectif général est de recruter un consultant externe chargé de mener une évaluation finale du projet P6049 qui permettra d'apprécier de manière globale et impartiale la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet, afin d'en tirer des leçons pour de futures interventions similaires et de rendre compte des résultats obtenus aux parties prenantes, y compris les bailleurs de fonds.

### Objectifs Spécifiques :

De manière spécifique, le consultant devra :

1. Analyser la pertinence des objectifs du projet par rapport aux besoins des bénéficiaires, au contexte local et aux priorités des parties prenantes.
2. Évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du projet en examinant le degré d'atteinte des résultats attendus et des effets observés.
3. Mesurer l'efficience de l'utilisation des ressources (humaines, matérielles et financières) au regard des résultats obtenus.
4. Apprécier l'impact du projet sur les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que sur les organisations partenaires et les dynamiques locales.
5. Évaluer la durabilité et les impacts des changements induits par le projet, notamment en termes de renforcement des capacités et d'appropriation locale.
6. Identifier les bonnes pratiques, les facteurs de succès et les principales difficultés rencontrées durant la mise en œuvre.
7. Formuler des recommandations concrètes et opérationnelles pour améliorer la conception, la gestion et le suivi de projets futurs.

### Portée et orientation de l'évaluation

Le consultant sélectionné sera responsable de produire un rapport d'évaluation final du projet P6049 en se basant sur les données collectées et la documentation fournie. Les services attendus sont décrits comme suit :

#### 1- Collecte et analyse des données

- Revue des documents existants : Examiner toute la documentation disponible liée au projet, y compris les rapports annuels et trimestriels, l'évaluation mi-parcours, et autres documents pertinents fournis par ASB, ISMA et OCONFOR.
- Collecte, compilation et analyse des données : À partir des données collectées, le consultant devra organiser les informations pour faciliter l'analyse. Tenant compte des

tableaux statistiques, le consultant devra mesurer le niveau d'atteinte des indicateurs du projet. Le consultant devra utiliser des méthodologies mixtes, qualitatives et quantitatives, pour s'assurer de couvrir l'ensemble des aspects du projet. Se basant sur les résultats d'enquêtes et entretiens semi-structurés avec les parties prenantes, le consultant fournira des informations sur l'impact du projet par rapport aux actions de sensibilisation, de représentativité au niveau de la société, de renforcement de capacité, et d'initiative socio-économiques. Le consultant utilisera également les retours qualitatifs pour présenter les expériences et la perception des bénéficiaires

## 2- Critères d'évaluation du projet

Le consultant devra analyser et évaluer le projet à travers plusieurs critères spécifiques basé sur les normes internationales pour l'évaluation des projets de développement. Ces critères incluent **l'efficacité, l'efficience, l'impact, la pertinence, et la durabilité**. Se basant sur quelques questions clés (liste non-exhaustive) la lecture du rapport final devra permettre de répondre à ces quelques interrogations :

### Objectifs et résultats ;

- Le projet a-t-il atteint ses objectifs ? Si oui, dans quelle mesure ?
- Quelles sont les principales réalisations du projet ?
- Y a-t-il des écarts entre les objectifs prévus et les résultats obtenus ? Si oui, quelles en sont les raisons ?
- Comment le projet a-t-il contribué au renforcement de la capacité du groupe cible (partenaires, bénéficiaires directs, etc.) ?

### Durabilité ;

- Quels mécanismes ont été mis en place pour assurer la pérennité des résultats du projet après sa clôture ?
- Les bénéficiaires et les parties prenantes locaux ont-ils été suffisamment impliqués pour garantir la durabilité des impacts ?
- Le projet a-t-il renforcé les capacités locales pour poursuivre les activités après son terme ?
- Quels sont les risques qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet, et quelles stratégies sont en place pour les atténuer ?

### Efficience ;

- Comment le projet a-t-il géré les ressources de façons optimales pour fournir les résultats ?
- Quels sont les contraintes rencontrées qui ont été contraignant à l'efficience du projet ?
- Le projet a-t-il respecté les délais et le budget prévus pour l'atteinte des objectifs à mi-parcours ?
- Y a-t-il des inefficacités identifiées dans la gestion du budget qui pourraient être améliorées pour la suite ?

- Existe-t-il des alternatives plus efficaces qui auraient pu permettre de meilleurs résultats à moindre coût ou en moins de temps ?

### **PERTINENCE ET ALIGNEMENT STRATEGIQUE ;**

- Le projet reste-t-il pertinent par rapport aux besoins des bénéficiaires et au contexte local ?
- Les priorités du projet sont-elles encore alignées avec celles des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, les partenaires et les autorités locales ?
- Y a-t-il eu des changements contextuels (politiques, économiques, sociaux, environnementaux) qui ont influencé la pertinence des activités du projet ?
- Les activités et les résultats attendus répondent-ils toujours aux besoins prioritaires des groupes cibles ?
- Comment le projet a-t-il aligné avec les politiques des décideurs sur le plan régional, national et international ?
- Comment le projet a-t-il répondu à un ensemble de problèmes identifiés ?
- Comment le projet a influencé les décideurs sur la prise en compte des droits de personnes handicapées ?
- Comment le projet a-t-il pris en compte le développement d'initiatives socio-économiques adapté aux personnes en situation de handicap ?

### **3- Conception du canevas du rapport final**

Concevoir une structure détaillée pour le rapport final d'évaluation, en intégrant toutes les sections nécessaires telles que l'introduction, la méthodologie, les résultats, les discussions, les conclusions et les recommandations.

- Validation du Canevas : Soumettre le canevas à ASB pour validation et effectuer les révisions nécessaires en fonction des commentaires reçus.

### **4- Production du rapport d'évaluation final**

- Analyser les données collectées pour évaluer la performance et l'impact du projet par rapport aux objectifs initialement définis. Et aussi croiser les résultats quantitatifs et qualitatifs pour valider les conclusions. Et enfin il sera nécessaire de mener une analyse SWOT des différentes composantes du projet pour identifier les aspects à maintenir, ceux à améliorer, et les risques futurs à prendre en compte dans les projets similaires
- Rédiger le rapport d'évaluation final en utilisant un langage clair et concis, et en structurant le contenu de manière logique et cohérente.
- Formuler des conclusions basées sur les résultats de l'analyse et proposer des recommandations pratiques et pertinentes pour les futurs projets ou pour l'amélioration continue des interventions d'AS.

Finalement ASB devra pouvoir clairement se statuer sur : l'atteinte des objectifs, l'identification des bonnes pratiques, et les mesures à appliquer pour les interventions futures.

### **5- Présentation et révisions**

- Présenter un premier draft du rapport final à ASB pour révision.
- Incorporer les commentaires et suggestions de l'équipe d'ASB pour produire une version finale du rapport.
- Préparer une présentation des principales conclusions et recommandations du rapport d'évaluation final pour une session de restitution avec les parties prenantes du projet.

### **6- Support et communication**

- Assurer une communication régulière avec l'équipe d'ASB pendant toute la durée de la mission pour discuter des progrès, résoudre les questions et s'assurer que les attentes sont bien comprises et respectées.
- Participer à des réunions de coordination avec l'équipe d'ASB et d'autres parties prenantes si nécessaire pour garantir une compréhension.

---

## **RESULTATS ATTENDUS**

Le succès de cette mission dépendra du degré de réalisation des activités prévues. En ce sens les livrables issus de cette consultation devront permettre à ASB d'avoir :

- 1- Un canevas détaillé du rapport d'évaluation final, clairement structuré et couvrant toutes les dimensions du projet, est élaboré et validé par ASB.
- 2- Une compilation exhaustive et une analyse rigoureuse des données disponibles, y compris les données primaires issues de la collecte sur le terrain, offrant une vision complète et cohérente de la performance et de l'impact du projet
- 3- Un rapport d'évaluation final complet et structuré est rédigé et soumis accompagné de la base de données lors de la collecte des informations, reflétant fidèlement l'impact du projet.

**NB :** En cas de manquement aux résultats ASB se réserve le droit de demander au consultant de faire des modifications pour améliorer la qualité des livrables dans un délai d'une semaine après la soumission des livrables.

---

## **DURÉE DE LA MISSION**

Pour la réalisation de cette mission le consultant aura 30 jours à partir de la date de signature du contrat.

---

## **EXPERIENCES DU CONSULTANT**

Le Consultant doit :

- a) Le consultant doit être titulaire d'un diplôme universitaire (Bacc+4 ou Master) dans un domaine pertinent tel que la gestion de projet, les sciences sociales, l'économie, ou toute autre discipline connexe ;

- b) Le consultant devra justifier d'une expérience pertinente d'au moins cinq ans dans la réalisation d'évaluations de projets similaires, avec une expertise démontrée dans l'analyse des données, la rédaction de rapports d'évaluation et la formulation de recommandations stratégiques ;
- c) Le consultant doit démontrer une maîtrise avancée des méthodes d'analyse qualitative et quantitative des données, ainsi qu'une capacité avérée à utiliser des outils informatiques pour la gestion et l'analyse des données ;
- d) Maîtrise des logiciels bureautiques, une connaissance des filières agricoles et de l'agrobusiness plus précisément en milieu rural serait un plus
- e) La maîtrise de la langue française (écrite et parlée) est requise, avec une capacité de rédaction claire et concise ;

## REMUNERATION ET LIVRABLES

Livrables	Paieiment	Délais
1- <b>Version révisée de la note méthodologique et canevas détaillé du rapport d'évaluation final.</b>	<b>Première tranche : 50%</b> après la soumission et l'approbation du canevas détaillé du rapport d'évaluation final.	(3 jours après la signature du contrat)
2- <b>Rapport d'évaluation final complet.</b>	<b>Deuxième tranche :</b> Le solde restant, soit 50% du montant total, après la soumission et l'approbation du rapport d'évaluation final complet.	Une semaine après la soumission et validation de la version finale

## ROLES ET RESPONSABILITES

### Responsabilités du/des consultant/s ou de la firme ;

Le(s) consultant(s) ou la Firme s'engage à l'exécution du plan de l'étude de base conformément au plan de travail et aux délais convenus. En collaboration avec le Responsable MEAL de L'ASB, le consultant aura à :

1. Assurer la direction générale de l'exercice de collecte des données de base ;
2. Prendre en charge la logistique de l'étude ;
3. Former les enquêteurs et superviseurs pour la collecte des données ;
4. Assurer la collecte de données de base précises pour tous les indicateurs quantitatifs et qualitatifs du programme dans les délais convenus ;
5. Assurer le déploiement efficace de tout le personnel de soutien et l'assurance de la qualité de tous les produits livrables ;



6. Partager la base de données de l'étude traitée avec l'équipe de ASB.

### **Responsabilités de ASB**

- L'organisation ASB s'engage à donner aux consultants le financement planifié et tout le support technique nécessaire pour la réalisation de l'étude de ligne de base du projet ;
- ASB validera tous les documents produits par la firme (les consultants) avant d'être mis en application ou considérés comme documents finaux.
- La coordination de l'évaluation est supervisée par la direction d'ASB. Le Responsable de Programme et Assurance Qualité, ainsi que le Coordonnateur MEAL, fourniront une orientation technique pour soutenir le bon déroulement de la mission. Par ailleurs, le Département Administratif et Financier s'assurera de la gestion efficace du contrat, en veillant au respect des délais convenus et en suivant les paiements.

## **ANNEXES**

### **Processus d'application**

Les firmes ou les personnes intéressées, qualifiées et expérimentées, doivent soumettre un dossier de manifestation d'intérêt au plus tard **le 9 avril 2025** à l'adresse suivante: [info@asb-haiti.org](mailto:info@asb-haiti.org). Une lettre d'accompagnement doit être adressée à la direction de ASB. Le dossier de manifestation d'intérêt doit avoir une offre technique et une offre financière avec les informations suivantes :

#### **Offre technique :**

1. Curriculum Vitae à jour du (des) consultant(s) / évaluateur principal (montrant la formation et l'expertise) ;
2. Proposition technique détaillant la méthodologie proposée et les ressources nécessaires ;
3. Un exemple de rapport de travail similaire qui démontre les compétences et l'expérience des consultants ;
4. Références (Institutions et personnes de contact) pour chaque consultation (ligne de base, évaluation mi-parcours et finale) conduite ;
5. Pièce d'identité des consultant(s) ou du consultant principal à jour ;
6. Les documents juridiques et administratifs à jour s'il s'agit d'une firme de consultation (Patente et/ou Quitus, Registre du Ministère du commerce, Carte d'identité fiscale de l'entreprise) ;

#### **Offre financière :**

Un fichier Excel détaillant toutes les dépenses que la Firme ou le (s) consultant(s) principal s'attend à engager pendant la période de l'étude.